



# SERVICE DE GARDE MATERNELLE 4 ET 5 ANS



# Les ratios

**Ratio de 1 éducatrice / 20 enfants**



# Suivi des inscriptions

**Formulaire de *fréquentation*:**

Changement et arrêt de fréquentation :  
10 jours ouvrables et en acquitter les frais



# Horaire

7 h à 8 h 05

10 h 32 à 11 h 30 (dépannage)

10 h 32 à 12 h 50

15 h 15 à 17 h 45





# Locaux

Local du service de garde

Gymnase

Bibliothèque

Local de classe

Local de musique

# Facturation / reçu fiscal

## ÉTAT DE COMPTE

- 1 fois par mois au début de chaque mois
- Rappel dans le milieu de chaque mois
- Sur *Mozaïk Portail* dans l'onglet finance

## PAIEMENT

- Par internet
- Par chèque au nom de :  
**l'école de L'Étoile-du-Nord**
- Date des paiements au plus tard le 15 de chaque mois
- La personne qui paie reçoit ses relevés fiscaux.



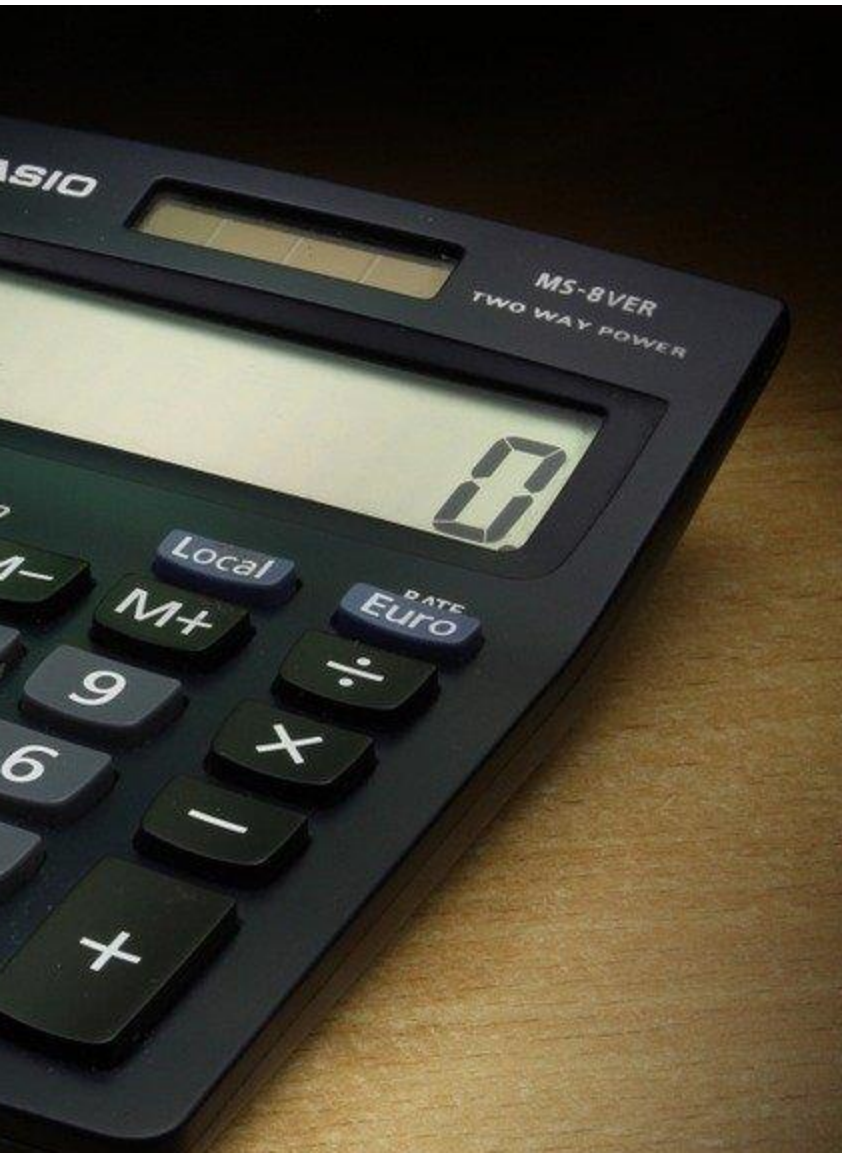
# Garde partagée



## Chaque parent doit :

- Remplir le formulaire d'inscription sur le Portail Parents Mozaïk
- Fournir un calendrier de garde partagée

# Garde partagée : frais de garde et relevés fiscaux



Par calendrier (chacun sa semaine)

En pourcentage

Chaque parent qui paie reçoit un état de compte.

La personne qui paie reçoit ses relevés fiscaux.



# Calendrier scolaire

Ouverture du service de garde  
Pour les élèves du préscolaire  
4 et 5 ans:

# Calendrier scolaire

## Entrée progressive :

→ 28-29 août      8h05 à 13h15

**Pas de service de garde de 7h à 8h05 et après 13h15**

→ 2 septembre      8h05 à 15h15

**Pas de service de garde de 7h à 8h05 et 15h15 à 17h45**





# Journées pédagogiques

- Formulaires à compléter par courriel.
- Possibilité de faire des sorties ( frais supplémentaires).
- Dix jours ouvrables de délai pour annulation de la journée pédagogique, sans frais par courriel ou message écrit et signé du parent.

# Accès à l'école

## Porte # 1

Entre 7 h à 7 h 55 et  
15 h 25 à 17 h 45

Service de garde

Entre 8 h et 15 h 15

Secrétariat

Entre 15 h 15 et 15 h 25

Période de transition  
entre l'école et le service  
de garde



A long, bright school hallway with wooden lockers on the left and a blue wall at the end.

# Accès à l'école

**Circulation dans l'école :**

Toujours vous présenter au secrétariat.

# Accès à l'école

## **AVANT la classe**

Un éducateur **prendra la présence** de votre enfant à la porte #1.



## **APRÈS la classe**

Un éducateur sera à la porte #1 et il **appellera votre enfant** afin de venir vous rejoindre à votre voiture.

## **Application HopHop:**

« L'application HopHop est une application qui a été conçue pour permettre au service de garde de synchroniser la préparation de votre enfant avec l'heure estimée de votre arrivée, permettant ainsi à votre enfant de terminer calmement ses activités avant de prendre ses effets personnels. »

**Horaire :** 15 h 25 à 17 h 45

**Frais d'abonnement :** Le montant par famille est à confirmer chaque année.

# Mesures sanitaires

**Lavage des mains ou désinfectant pour les mains obligatoires dès l'entrée dans l'école (arrivée, au dîner)...**

**Les surfaces et le matériel seront désinfectés régulièrement.**



# Dîners et collations



Boîte à lunch identifiée

*Ice pack* dans la boîte à lunch

Repas froids, *thermos* ou plat à chauffer au micro-ondes.

# Aliments interdits – Attention aux allergies!



Arachides

Noix

Amandes

Cajous

Liqueur

Chips

Chocolat

Bonbons

# Absences



Par **courriel**

[sgarde.etoile-du-nord@  
cssc.gouv.qc.ca](mailto:sgarde.etoile-du-nord@cssc.gouv.qc.ca)

ou par **téléphone**

418 686-4684 #2

# Départ

Les enfants peuvent quitter avec les personnes identifiées par les parents.

Un enfant peut quitter seul (à pied) seulement si nous avons un message écrit du parent (pas par téléphone).

# La médication



Aucune médication n'est donnée aux enfants sans le formulaire d'autorisation signé par le parent.

Le libellé de la pharmacie doit être sur la bouteille avec la posologie.

Ne jamais laisser la médication aux enfants, même pour le Tylenol. Il faut la remettre à l'éducateur.

# DÉCLARATION DE CLIENTÈLE

**Semaine du 29 septembre au 3 octobre:**

**Pour les enfants inscrits régulièrement,  
la présence est obligatoire**

**1 à 5 jours/semaine et un minimum de 2 périodes/ jour.**